

PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 23 CONCERNANT EUROFINS SCIENTIFIC SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



EUROFINS SCIENTIFIC SE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 26 AVRIL 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

AG ORDINAIRE-EUROFINS SCIENTIFIC SE

- **RESOLUTIONS 7 et 8 : Quitus**

Analyse

La résolution 7 proposée aux actionnaires, ne fait pas l'objet d'un vote bloqué ce qui va dans le bon sens (à la différence de sociétés qui insèrent l'approbation du quitus au sein même d'une résolution d'approbation des comptes).



Toutefois, de façon générale, soumettre le quitus au vote ne semble pas favorable à la défense des intérêts des actionnaires : les actionnaires ne disposent pas à ce stade de l'ensemble des éléments pour juger efficacement du bien-fondé de cette approbation. En outre, l'approbation du quitus aux administrateurs, inefficace semble-t-il au regard de la jurisprudence, ne pourrait, en toute hypothèse, qu'affaiblir la position d'actionnaires souhaitant postérieurement intenter une action sur la base d'une responsabilité des administrateurs.

De la même façon il ne semble pas de l'intérêt des actionnaires de donner un quitus spécifique aux commissaires aux comptes (résolution 8).

RESOLUTION 9 : Avis consultatif sur le rapport rémunération

Analyse

Les actionnaires ont uniquement la faculté de se prononcer sur une résolution unique de nature consultative, qui regroupe à la fois la politique de rémunération de la société et le rapport sur les rémunérations (Eurofins Group Remuneration Report 2021).

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.

▪ RESOLUTION 10 : Renouvellement d'administrateur

Analyse

Il est attendu de tout membre de conseil d'administration qu'il témoigne de son implication dans la société dont il a accepté un mandat par une détention non symbolique d'actions de la société.



Cinq ans après son entrée au conseil d'EUROFINS SCIENTIFIC SE, l'administratrice proposée au renouvellement, continue à ne détenir aucune action de la société

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-D-7

Tout membre du conseil d'administration ou de surveillance doit détenir un minimum (non symbolique) d'actions de la société,

▪ **RESOLUTION 14 : Approbation de la rémunération des administrateurs**

Analyse

On peut regretter que la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités ne soit pas encouragée par un mode de répartition des rémunérations qui intègre l'assiduité.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-B 3

Il est souhaitable que les membres du conseil soient rémunérés pour le travail qu'ils effectuent. Le montant et l'évolution de cette rémunération doit être cohérents avec les standards et les pratiques en cours dans le pays et le secteur d'activité, et être proportionnés à la capacité de l'entreprise.

La répartition entre membres du conseil doit prendre en compte l'importance des missions effectuées par chacun, et intégrer notamment son assiduité aux réunions du conseil et, le cas échéant, à celles des comités spécialisés.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de EUROFINS SCIENTIFIC SE

Le conseil d'administration d'EUROFINS SCIENTIFIC SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 62,5% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Gilles Martin	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	58	FR	34	2024	1	1			
	Pascal Rakovsky		Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	2	2024	0	1	P	M	M
	Valérie Hanote	Relations d'affaires	Non-libre d'intérêts	64%	F	55	FR	32	2024	1	0			
	Yves-Loïc Martin	Représentant d'actionnaires	Non-libre d'intérêts	93%	M	55	FR	30	2024	1	0			
☒	Patrizia Luchetta		Libre d'intérêts	100%	F	58	LU	5	2024	0	1	M	M	M
☒	Fereshteh Pouchantchi		Libre d'intérêts	100%	F	67	LU	8	2023	0	1	M	M	M
	Ivo Rauh		Libre d'intérêts	N/A	M	62	DE	1	2023	0	1		M	M
☒	Evie Roos		Libre d'intérêts	N/A	F	54	BE	1	2024	1	1		P	P

2. Spécificités

- Les statuts intègrent plusieurs mécanismes similaires à celui des droits de vote double (attribution de parts bénéficiaires pour les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif depuis plus de 5 ans).
- Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas séparées. La société n'a pas prévu d'introduire dans ses statuts la désignation d'un administrateur référent libre d'intérêts, contrairement à nos recommandations.
- Forme juridique de SE.



• Du fait du transfert par EUROFINS SCIENTIFIC SE de son siège social au Luxembourg, il en a notamment résulté pour les actionnaires :

- L'absence de publication de rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- La suppression de la publication au BALO des résolutions présentées à l'assemblée générale.

• Taux de présence aux réunions du conseil inférieur à 70% pour un membre du conseil.

• La société ne semble pas avoir mis en place de plan d'actionnariat salarié.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

